

Décision du Président
Marché à procédure adaptée relatif à l'élaboration d'un plan de
sauvegarde sur la copropriété du 8-16 avenue Boileau à
Champigny-sur-Marne
EPT 2406
Titulaire : Groupement : COPRO + / AUFJ / POETIQUE
PUBLIQUE

2024 - D - n° **177**

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

CONSIDERANT les termes du marché à procédure adaptée relatif à l'élaboration d'un plan de sauvegarde sur la copropriété du 8-16 avenue Boileau à Champigny-sur-Marne à passer avec le groupement composé de la société COPRO + sise 30 bis rue Vaubecour à LYON (69002), mandataire, de la société AUFJ et de la société POETIQUE PUBLIQUE,

D E C I D E

Article 1^{er}: De signer le marché relatif à l'élaboration d'un plan de sauvegarde sur la copropriété du 8-16 avenue Boileau à Champigny-sur-Marne pour un montant global et forfaitaire de 117.525,00 € HT.

Article 2 : Le marché débutera à sa date de notification pour une durée maximale de 16 mois.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le **24 SEP. 2024**



Le Président,

J. Capitanio

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le **24 SEP. 2024**

Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne

Accusé de réception en préfecture
094-20057941-20240924-D2024-177-AR
Date de télétransmission : 24/09/2024
Date de réception préfecture : 24/09/2024